

L'APR IMPACTS 2025 – La 4^e édition en bref...

Objectif

L'objectif de cette 4^e édition de l'appel à projets de recherche (APR) IMPACTS (Evaluation des impacts environnementaux, sanitaires et socio-économiques des polluants et des activités anthropiques sur le vivant) est de développer la connaissance des impacts des polluants et des activités anthropiques sur le vivant, qu'il s'agisse des humains, de la biodiversité ou de la structure et du fonctionnement des écosystèmes et des socio-écosystèmes. L'influence du changement climatique sur l'exposition à ces polluants et/ou sur le danger qu'ils représentent doit être envisagée.

A qui s'adresse l'appel ?

Cet APR s'adresse aux acteurs publics et privés de recherche et aux entreprises, notamment des domaines suivants :

- Gestion des sites et sols pollués, évaluation de la contamination diffuse des sols urbains, traitement des déchets, secteur des transports, ainsi qu'aux équipementiers ;
- Acteurs impliqués dans l'évaluation des risques sanitaires, écotoxicologiques, socio-économiques, dans l'évaluation environnementale systémique et celle des filières économiques. Il s'adresse aussi aux acteurs travaillant plus généralement sur l'évaluation multicritère et aux acteurs des sciences économiques, sociales et humaines.

Axe A	Axe B	Axe C	Axe D	Axe E
Effets sur le vivant d'une exposition aux pollutions des sols	Economie circulaire	Evaluation systémique et territorialisée des impacts des pollutions multiples	Méthodes d'évaluation environnementale systémique	Données de référence, méthodes et outils pour l'évaluation dans le secteur du Transport

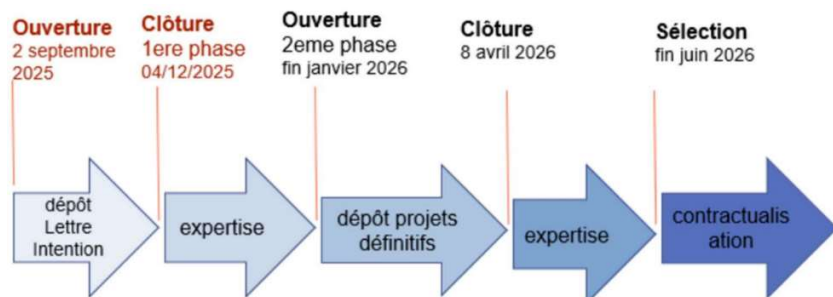
Pour les axes ci-dessus, sont éligibles les projets :

- Déposés par des acteurs publics ou privés de la recherche. Un partenariat avec des entreprises et/ou des acteurs locaux (régionaux ou autres) est encouragé ;
- Entrant dans le champ de l'appel à projets ;
- D'une durée inférieure à 36 mois.

Modalités financières

À titre indicatif, les aides accordées par projet varient entre 45 000 € et 200 000 € maximum. Leur montant sera évalué et accordé en fonction de la complexité et de la qualité de la proposition scientifique déposée. Les dossiers seront instruits sur la base des règles générales de l'ADEME et dans la limite des crédits disponibles. [Plus d'informations.](#)

Calendrier



Plus d'infos et contact

- Présentation détaillée de l'appel à projets et dossier de candidature à télécharger sur agir.ademe.fr
- Formulaire de contact (avant dépôt) à compléter sur https://agirpourlatransition.ademe.fr/form/contact?id_dsp=DSP000839
- Plus d'informations : <https://recherche.ademe.fr/financer-ma-recherche>

